



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2023-018

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2023

Sommaire

DSDEN 74 /

74-2023-01-11-00003 - arrêté N°DSDEN/SG/MCBM/2023-0002 relatif à la modification de la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (4 pages)

Page 3

DSDEN 74

74-2023-01-11-00003

arrêté N°DSDEN/SG/MCBM/2023-0002 relatif à la
modification de la composition du Conseil
Départemental de l'Education Nationale



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annecy, le 11 janvier 2023

ARRÊTÉ N°DSDEN/SG/MCBM/2023-0002

Relatif à la modification de la composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

Le Préfet de la Haute-Savoie,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves Le Breton, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le code de l'éducation titre III chapitre V et notamment les articles R235-1 à R235-11 relatifs aux conseils de l'éducation nationale dans les départements ;

VU la circulaire interministérielle du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

VU la circulaire interministérielle du 19 novembre 1985 relative aux compétences et fonctionnement des conseils de l'éducation nationale ;

VU la délibération du comité de l'association des maires de la Haute-Savoie du 09 octobre 2020 désignant ses représentants au sein de ce conseil ;

VU la délibération du 19 juillet 2021 du conseil régional désignant ses représentants au sein de ce conseil ;

VU la délibération n° CP-2021-0899 en date du 29 novembre 2021 du conseil départemental de la Haute-Savoie désignant ses représentants au sein de ce conseil ;

VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

VU les propositions de M. le préfet de Haute-Savoie ;

VU les propositions de M. l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie ;

VU les propositions des fédérations représentatives des parents d'élèves ;

VU les propositions des organisations syndicales représentant les personnels titulaires de l'Etat ;

Arrête :

Article 1 : L'arrêté DSDEN/SG/MCBM/2022-0033 du 24 novembre 2022 portant sur la modification de la constitution du conseil départemental de l'éducation nationale est annulé.

Article 2 : La constitution du conseil départemental de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie est fixée ainsi qu'il suit :

I – Présidents membres de droit

M. Yves Le Breton, préfet de la Haute-Savoie ou, en cas d'empêchement, M. Frédéric Bablon, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie.

M. Martial Saddier, président du conseil départemental ou, en cas d'empêchement, M. Jean-Philippe Mas, conseiller départemental délégué à cet effet par le président du conseil départemental.

II – Représentants des collectivités territoriales

Représentants des communes :

Titulaires :

M. Christophe FOURNIER, maire de la commune Glières-Val-de-Borne

M. Christian BOVIER, maire-adjoint de la commune d'Annecy

Mme Laëtitia VENNÉ, maire de la commune de Loisin

M. Stéphane VALLI, maire de la commune de Bonneville

Suppléants :

M. Florent BENOIT, maire de la commune de Vulbens

Mme Karine FALCONNAT, maire-adjoint de la commune de Sillingy

Mme Joëlle LAVOREL, maire de Vers

Mme Jessica LARA-LOPEZ, maire adjoint de la commune de Bonneville

Représentants du conseil départemental :

Titulaires :

Mme Myriam LHUILLIER, conseillère départementale du canton d'Annecy 2

Mme Odile MAURIS, conseillère départementale du canton d'Annecy 3

M. Lionel TARDY, conseiller départemental du canton d'Annecy 4

Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc

M. Nicolas RUBIN, conseiller départemental du canton d'Evian les Bains

Suppléants :

Mme Marie-Antoinette MÉTRAL, conseillère départementale du canton de Cluses

Mme Agnès GAY, conseillère départementale du canton de Bonneville

Mme Magali MUGNIER, conseillère départementale du canton d'Annecy 4

M. Jean-Marc PEILLEX, conseiller départemental du canton du Mont-Blanc

Mme Josiane LEI, conseillère départementale du canton d'Evian les Bains

Représentants du conseil régional :

Titulaire :

Mme Ségolène GUICHARD, conseillère régionale

Suppléant :

Mme Catherine PACORET, conseillère régionale

III – Représentants des personnels titulaires de l'état :

F.S.U

Titulaires :

Mme Céline TROSZCZYNSKI
M. Pascal RIMET
Mme Catherine CLEMENCET
M. Benjamin LOMBARD

Suppléants :

Mme Emilie DUCRET
M. Mathieu FOURNEYRON
M. Philip DOMERGUE
Mme Zahia BOUNEMOURA

S.G.E.N. C.F.D.T

Titulaires :

Mme Véronique UNAL
M. Julien ASSOUS
Mme Sandrine BONMARIN

Suppléants :

Mme Stéphanie VUAILLAT
Mme Sandrine BOUYNEAU
Mme Sylvia NOGUES

UNSA

Titulaires :

M. Emmanuel FUSS
M. Jean-Michel FRANCOIS

Suppléantes :

Mme Catherine MASSET
Mme Zohra OUCHCHANE

FNEC FP FO

Titulaire :

M. Philippe CADORE

Suppléant :

Mme Claire BIARNEIX

IV – Représentants des usagers

Représentants des parents d'élèves :

FCPE

Titulaires :

M. Pascal BLANC
Mme Jessica DOSITE
M. Jean-Pierre COSTE
M. Romain BARBERY
Mme Nedjma JEANMETATLA
M. Paul BLANC

Suppléants :

M. Damien BOSQUET
Mme Elena NEFEDOVA
M. Patrick CHAN TAT SAW
Mme Sandrine BERINI MUGNIER
Mme Déborah HAMEL
Mme Célia LIGNEY

PEEP :**Titulaire :**

M. Olivier LIZON-TATI

Suppléant :

Carine GALLET

Représentants des associations complémentaires de l'enseignement public :**Titulaire :**

M. Eric BOTHOREL, Fédération des œuvres laïques, Annecy

Suppléant :

M. Stéphane BADEIGTS, Fédération des œuvres laïques, Annecy

Personnes qualifiées :**Titulaires :**

Mme Danièle BOCCARD, représentant l'union départementale des associations familiales de Haute-Savoie
M. François EXCOFFIER, conseiller départemental du Canton d'Annecy 3

Suppléants :

M. Jean-Pierre CASSA, représentant l'union départementale des associations familiales de Haute-Savoie

Article 3 : M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie, M. l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Yves LE-BRETON

